

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1 DE TRANSFERT MARCHÉ 2023/003

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

MAIRIE DE VILLABE
34 bis, avenue du 8-Mai-1945
91100 VILLABE
Représentée par Monsieur le Maire, Karl DIRAT

B - Identification du titulaire du marché public

STUDIO SAFRAN
6 Mail Est
45300 BOYNES
SIRET 439 675 786 000 24
Représentée par son gérant, Monsieur Thierry BARJONET

Nouveau titulaire suite à transfert :

MD FACTORY SARL
3, impasse du Chaffaud - 45390 BOESSES
Immatriculation au R.C.S. n°921 780 987 R.C.S. Orléans
Représentée par ses co-gérants, Monsieur Marc DEZAFIT et Monsieur Maxime DESROZIERS

C - Objet du marché public

Objet du marché public: Marché de prestations techniques événementielles et culturelles pour la mise en œuvre des manifestations de la commune de Villabé

Début d'exécution au 6 novembre 2023, date de la notification du marché

Durée d'exécution du marché public : 1 an renouvelable tacitement 2 fois à partir du 6 novembre 2023

Montant initial du marché public : Accord-cadre à bons de commande non alloté sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 70 000 € HT

D - Objet de l'avenant

it

Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet le transfert du marché précité conclu entre la commune de Villabé et la société STUDIO SAFRAN au profit de la société MD FACTORY.

La commune de Villabé a en effet été informée de la cession à compter du 21 décembre 2023 de la branche d'activité de fonds de commerce « prestation son, lumière et vidéo, achat-revente et intégration de matériel son et lumière » de la société STUDIO SAFRAN à la société MD FACTORY.

La société STUDIO SAFRAN a notamment fait apport à la société MD FACTORY de la clientèle et de l'achalandage de ladite branche d'activité.


La société MD FACTORY s'est engagée à poursuivre l'exécution du marché conformément aux dispositions de l'accord-cadre.

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Incidence financière de l'avenant :

Le présent avenant n'a pas d'incidence financière.

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
gérant - DESROZIERS Maxime	20/07/24 Buznes	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de
l'entité adjudicatrice)*

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A

....., le

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accordcadre.)